Travaux bruyants, bricolage, jardinage

Epagny Metz-Tessy

Les horaires fixés par l'arrêté municipal



Arrêté municipal relatif aux bruits de voisinage (affiche « Le bon voisinage, c'est précieux ! »), 30 avril 2021.

En dehors de ces créneaux, le bruit relève du tapage. Un règlement de copropriété peut être plus strict. Information indicative : seul l'arrêté fait foi.

Tous les détails, la source et les mises à jour :
horaires-travaux.fr/commune/74112-epagny-metz-tessy/